



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Première Commission

10^e séance plénière

Mercredi 11 octobre 2017, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Débat thématique sur des questions à l'ordre du jour et présentation et examen des projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément au calendrier pour cette phase de nos travaux, tel que figurant dans le document A/C.1/72/CRP.2, et à la décision contenue dans le document A/C.1/72/CRP.4, nous allons tout d'abord tenir un échange de haut niveau avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et sur le rôle des organisations internationales ayant des mandats dans ce domaine.

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue aux intervenants d'aujourd'hui : M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement; M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, qui se joint à nous aujourd'hui par visioconférence; M. Xolisa Mabhongo, Représentant personnel du Directeur

général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Directeur du Bureau de l'AIEA à New York; M. Gareth Williams, Chef de l'Unité de sûreté et de chimie analytique de la Division de l'inspection de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques; M. José Rosemberg, Attaché de liaison principal de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; et M. Luiz Filipe de Macedo Soares, Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Je vais d'abord donner la parole aux intervenants, après quoi nous passerons en mode officieux pour donner aux délégations la possibilité de poser des questions. Je prie nos invités de s'en tenir à des déclarations concises afin que nous puissions disposer de suffisamment de temps pour avoir un échange interactif sur le sujet.

Je donne maintenant la parole à la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

M^{me} Nakamitsu (Haute-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à mes collègues de l'ensemble du système de désarmement et de non-prolifération des Nations Unies. Il doit se faire bien tard à Genève, et je remercie donc M. Møller de se joindre à nous aujourd'hui. Je remercie également mes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-31937(F)



Document adapté

Merci de recycler



collègues et représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le sujet d'aujourd'hui est un sujet qui occupe une place de plus en plus importante dans nos réflexions et dans nos délibérations. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son allocution à l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/72/PV.3), la technologie continuera d'être au cœur des progrès partagés, mais le côté obscur de l'innovation est également une menace que nous devons affronter et qui est passée de la frontière à la porte d'entrée.

Débatte des évolutions technologiques naissantes veut dire que nous examinons une série d'innovations technologiques qui sont déjà en train de révolutionner les transports, les soins de santé et la production. Cependant, ces mêmes innovations peuvent également avoir des applications militaires ou être utilisées à des fins malveillantes. Les innovations technologiques ayant de possibles implications pour la paix et la sécurité sont notamment les technologies habilitantes telles que l'apprentissage automatique et les technologies de l'information et des communications (TIC). D'autres, comme la biotechnologie et la fabrication additive, sont à double usage. Viennent ensuite les technologies d'armement spécifiques, telles que les nouveaux types de vecteurs de précision de longue portée et de drones armés. Ensemble, ces innovations ont le potentiel de modifier à long terme la façon dont sont menées les guerres et mettent de plus en plus les civils en danger. Prenons, par exemple, la nature habilitante du cyberspace, qui rend les infrastructures essentielles qui sont tributaires de systèmes informatiques, allant des établissements de santé aux réseaux électriques et aux installations nucléaires, vulnérables aux attaques parce que leur fonctionnement repose sur les réseaux informatiques.

Sur le front militaire, les effets à long terme pourraient inclure des courses aux armements déstabilisatrices, comme lorsque des États développés tentent de renforcer ou de nier les avantages apparents de ces technologies. Nous pouvons déjà en avoir un aperçu dans les déclarations récentes sur l'intelligence artificielle et les stratégies de défense fondées sur des engins sans pilote et des technologies autonomes. Dans l'avenir, les innovations technologiques pourraient

potentiellement abaisser le seuil du conflit armé parce que l'on croirait possible une guerre qui ne ferait pas de victimes ou parce que le rythme accéléré et l'ampleur accrue du conflit peuvent entraîner une incapacité de contrôler l'escalade.

À court terme, des questions se posent quant aux répercussions que ces innovations pourraient avoir sur la stabilité et quant à la mesure dans laquelle elles peuvent être conformes au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. De sérieuses préoccupations ont été exprimées au sujet de l'attribution et de la responsabilité, en particulier dans le contexte des cyberattaques et des systèmes d'armes létales autonomes (SALA). Il est également concevable qu'en raison de leur portabilité et de la possibilité de se procurer dans le commerce certaines de ces technologies, ces innovations soient susceptibles d'accroître les risques de prolifération, notamment vers des acteurs non étatiques. Contrairement aux révolutions technologiques militaires précédentes, telles que l'avènement des armes nucléaires, c'est souvent de l'impact sur le plan cognitif de technologies essentiellement civiles dont nous devons aujourd'hui nous méfier. J'ai déjà mentionné la possibilité qu'un réseau autonome de drones utilise des systèmes spatiaux à des fins d'orientation et des logiciels de reconnaissance faciale à des fins de ciblage.

Deux autres aspects de cette révolution technologique doivent être soulignés. Premièrement, ces innovations sont en grande partie menées par le secteur privé, non par les gouvernements, et les technologies que ces acteurs mettent au point ne sont pour l'essentiel régies par aucune règle. Si nous voulons relever les défis qu'elles posent, nous devons concevoir des mécanismes pour associer l'industrie au processus. Deuxièmement, la révolution technologique intervient à une époque d'instabilité géopolitique croissante et de conflits régionaux exacerbés. La combinaison de cette situation explosive avec de nouvelles armes potentiellement révolutionnaires pourrait avoir de graves conséquences pour la paix et la sécurité.

Le système des Nations Unies tente déjà de faire face à certaines de ces innovations dans diverses instances. Le Secrétaire général a exprimé à maintes reprises ses préoccupations à l'égard de ce qu'il appelle les nouvelles questions, notamment les SALA, les cyberattaques et l'évolution de la biotechnologie, et a chargé le système des Nations Unies d'élaborer les meilleures stratégies possibles pour aider le monde – « Nous, peuples », comme le dit la Charte

des Nations Unies, – à y répondre. Des mesures sont déjà prises en ce qui concerne le mécanisme pour le désarmement. En novembre, la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) convoquera une réunion d'experts intergouvernementaux officielle pour réfléchir aux approches des SALA. Comme de nombreux membres du Comité le savent, l'Assemblée générale a également mandaté cinq groupes d'experts gouvernementaux chargés des TIC. Même la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, qui a récemment fait parler d'elle pour son incapacité de s'acquitter de son mandat, a tenu cette année un échange informel sur la proposition d'inclure un nouveau point de l'ordre du jour relatif à l'application de mesures de transparence et de confiance sur les activités spatiales aux fins de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général s'est également révélé une précieuse pépinière d'idées sur la façon de relever les défis posés par les technologies naissantes. C'est le Conseil consultatif qui a examiné la question des SALA en 2013 et recommandé le déploiement d'efforts coordonnés au sein d'une instance existante telle que la CCAC. En 2014, le Conseil consultatif s'est aussi penché sur la question des drones, ce qui a mené le Bureau des affaires de désarmement à conduire une étude et à soumettre des idées pour accroître la transparence, le contrôle et la responsabilité dans la mise au point, l'acquisition, l'accumulation, le transfert et l'emploi de drones armés. Je me félicite de l'initiative de suivi prise par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour faire progresser le dialogue multilatéral sur cette question, et j'attends avec intérêt ses recommandations sur la façon dont ce dialogue pourrait progresser dans un cadre formel.

L'année passée, en 2016, le Conseil a examiné la question de la mise au point des armes classiques de longue portée. Notant que ces armes pourraient finir par perturber l'équilibre de la stabilité stratégique, le Conseil a demandé une étude pour orienter la suite des délibérations des États Membres, notamment sur d'éventuelles recommandations concernant les mesures de maîtrise des armements. Cette étude est en cours. Plus récemment, le Conseil a examiné les incidences de l'intelligence artificielle sur la sécurité internationale, soulignant la nécessité d'examiner la question plus avant. Étant donné que diverses entités du système des Nations Unies sont aux prises avec ces questions, je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que nous devons accélérer le rythme de nos travaux, approfondir

davantage l'analyse et avoir une vue d'ensemble large et stratégique des liens entre les divers défis auxquels nous sommes confrontés.

Les considérations normatives doivent rester en phase avec les avancées technologiques. Toutefois, il est tout aussi important de veiller à ce que, une fois que les normes sont élaborées, elles soient pleinement mises en œuvre. Dans ce contexte, notre principal souci doit être de prévenir les effets potentiellement déstabilisateurs des cyberattaques. On estime que d'ici à 2020, le nombre de personnes en ligne aura doublé, pour atteindre 4 milliards, et qu'environ 30 milliards d'appareils seront connectés à Internet. Des incidents tels que celui impliquant le logiciel rançonneur WannaCry, qui aurait touché environ 200 000 systèmes dans plus de 150 pays, démontrent les conséquences internationales et interconnectées des cyberattaques.

Les délibérations sur ces questions à l'Organisation des Nations Unies se trouvent à un tournant, étant donné que le dernier Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un rapport final. Toutefois, il importe de garder à l'esprit que nous avons déjà trois rapports de fond des groupes précédents, qui contiennent des évaluations et recommandations essentielles sur lesquelles fonder nos travaux. Ces rapports de consensus constituent la base d'un cadre non contraignant qui pourrait aider à prévenir et atténuer la perspective d'opérations informatiques offensives. La principale de ces normes est un engagement durable de maintenir un environnement ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique dans le domaine des TIC. Il importe maintenant que tous les États adhèrent à ce cadre dans le contexte de leurs activités dans le cyberspace.

Les exposés d'aujourd'hui devraient clairement montrer que dans le cadre de l'ONU, nous progressons dans nos tentatives de faire face aux problèmes que posent les technologies émergentes. Nous ne pouvons cependant pas nous permettre de nous reposer. Le rythme des innovations techniques dépasse celui des délibérations internationales, probablement par une marge importante, tandis que le rythme des investissements dans l'innovation est largement supérieur à celui du développement de normes. Comme je l'ai déjà indiqué, un grand nombre des innovations qui pourraient changer la donne dans le cadre de nos travaux n'obéissent actuellement à aucune règle.

Dans la perspective de nos travaux, je voudrais poser les questions suivantes aux États Membres. Premièrement, avons-nous une compréhension suffisamment claire des incidences de ces nouvelles armes, notamment de leurs effets conjugués et de la manière dont elles peuvent être utilisées? Deuxièmement, quelle doit être la portée de la gouvernance ou de la réglementation nécessaire pour éviter qu'elles ne deviennent des éléments déstabilisateurs et ne soient utilisées à des fins non prévues ou en violation du droit international? Troisièmement, dans ce contexte, le système actuel est-il adapté, ou devons-nous envisager de mettre en place des initiatives et des instruments nouveaux? Quelles nouvelles mesures pouvons-nous mettre au point pour renforcer la confiance et la transparence? Utilisons-nous à bon escient tous les instruments à notre disposition? Quatrièmement, comment est-il possible de réglementer ces technologies sans étouffer l'innovation ou inhiber les transferts de technologies qui pourraient contribuer au développement durable? Cinquièmement, quelles possibilités ces technologies présentent-elles pour nos travaux? Les avantages de la vérification sont évidents, mais il y en a d'autres, notamment une détection plus efficace de l'utilisation d'armes de destruction massive et la capacité de marquer et tracer les armes classiques. Enfin, agissons-nous assez rapidement, et le faisons-nous d'une manière qui permet d'aborder les problèmes de façon à la fois stratégique et globale?

L'émergence des systèmes d'armes létales autonomes, des questions de cybersécurité, de la biologie synthétique, des drones et d'autres nouveaux défis alourdissent le fardeau déjà immense qui pèse sur le mécanisme international de désarmement et de non-prolifération. Ces questions vont occuper une place de plus en plus importante dans nos travaux, en particulier compte tenu du fait qu'elles commencent à influencer des activités traditionnelles telles que la maîtrise des armes classiques et des armes de destruction massive. Cependant, il est crucial de suivre le rythme des nouveaux défis en mettant l'accent sur l'ouverture, la transparence et un dialogue sans exclusive.

À cet égard, je me sens tenu de terminer mes observations en répétant certains des messages que j'ai adressés à la Commission durant l'échange informel d'hier. Nos activités dans les domaines de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement sont plus importantes que jamais face aux changements fondamentaux en cours dans l'environnement international en matière de sécurité. Plusieurs parties du mécanisme de désarmement doivent fonctionner

efficacement en tant que système intégré qui contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales au XXI^e siècle. La Conférence du désarmement doit sortir de sa longue stagnation. J'espère que tous les membres de la Commission assumeront les importantes responsabilités qui sont celles des États Membres en dehors de cette salle et des résolutions traditionnelles de la Commission et lanceront une solide dynamique d'innovation. Je me réjouis de travailler avec la Commission sur tous les défis relatifs au désarmement et à la non-prolifération, notamment pour veiller à ce que les rapides progrès techniques soient mis au service de l'humanité, et non contre elle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, qui se joint à nous par visioconférence.

M. Møller (Secrétaire général, Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de participer à cette importante discussion aux côtés de mes collègues de la communauté du désarmement pour faire le bilan de la situation actuelle dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement. Je me félicite en particulier que nous tenions un débat sur l'incidence qu'ont les nouvelles technologies sur le désarmement, le dispositif international de sécurité et le programme de non-prolifération. Il en était largement temps.

Au niveau international, Genève reste un pôle important pour les questions de désarmement. Siège de nombreux organes de désarmement, de centres de recherche scientifique, d'organisations de la société civile et d'initiatives novatrices en matière de gouvernance, Genève est un centre important et grandissant pour les discussions concernant l'impact des technologies nouvelles et émergentes. Elle est également un incubateur d'idées nouvelles en matière de gouvernance et de réglementation. Genève est porteuse de grandes promesses en matière de lutte contre les problèmes auxquels les régimes de désarmement mondiaux sont confrontés de nos jours. La Conférence du désarmement, bien qu'actuellement sous-utilisée, joue un rôle essentiel dans ce domaine.

Lorsque le Secrétaire général a pris ses fonctions, il nous a rappelé que l'ONU est née sur les cendres de la guerre mais qu'aujourd'hui, c'est pour assurer la paix que nous sommes là. Un aspect essentiel de tout débat sur la paix, le désarmement et la prévention des conflits

est la question de savoir comment mettre les progrès scientifiques et les processus techniques au service du bien commun. Les innovations technologiques ont toujours influé sur le climat international en matière de sécurité, mais les technologies évoluent et convergent à une vitesse sans précédent, ouvrant la perspective d'un avenir que nous commençons à peine à imaginer et que nous ne savons pas encore comment régir. Nos outils de gouvernance actuels ne sont pas adaptés aux problèmes d'aujourd'hui, et encore moins à ceux de demain. Nous atteignons des niveaux inédits d'interdépendance qui font que le contexte mondial en matière de sécurité s'apparente à un réseau vaste et complexe, dans lequel un événement qui se produit à un point quelconque de la planète peut avoir une incidence profonde partout ailleurs, qu'il s'agisse d'un microorganisme, d'une ligne de code ou d'un algorithme.

Lorsque le Secrétaire général a pris la parole devant l'Assemblée générale ce mois-ci (voir A/72/PV.3), il a souligné, comme vient de le mentionner la Haute-Représentante, que le côté obscur de l'innovation est passé de la frontière à la porte d'entrée. C'est une évolution à laquelle aucun d'entre nous n'est pleinement préparé, et à laquelle les réglementations traditionnelles ne s'appliquent pas. Elle exige non seulement de réorganiser la réflexion mondiale, mais également de former une nouvelle génération de penseurs et d'acteurs. Cela dit, je suis un optimiste technique, et je suis fermement convaincu que la récente vague d'évolutions techniques est porteuse d'énormes bienfaits pour l'humanité. L'accès à la science et à la connaissance est illimité et transcende les frontières. La technologie est essentielle à la réalisation de nos engagements en matière de développement durable. Cependant, en présence d'un vide éthique et de gouvernance, même les avancées techniques les plus positives et encourageantes qui rapprochent nos sociétés peuvent être détournées à des fins dangereuses. Cela pose d'importants problèmes qui pourraient altérer de manière permanente les conditions de sécurité internationale, déstabiliser le fragile équilibre des pouvoirs, approfondir les disparités entre les pays et annoncer le chaos, ce qui aurait de graves conséquences humanitaires.

L'avenir de la guerre sera probablement façonné par des technologies qui augmenteront considérablement la vitesse d'une bataille, définiront la manière dont elle est menée, l'endroit où elle se dérouler, qui y participer et qui est affecté. Trop souvent, les délibérations sur les armes se déroulent sur la base des mandats étroits d'organes de désarmement distincts au sein

de l'ONU. Cette approche fragmentée est de plus en plus préjudiciable à tout régime mondial authentique de supervision et de maîtrise des armements. Si nous voulons développer un modèle de gouvernance efficace, nous devons nous rappeler en tout temps que la technologie n'est pas neutre. Elle constitue la base du développement humain, mais il peut en être fait et il en sera fait mauvais usage. Au bout du compte, la technologie est le miroir grossissant des intentions, des aptitudes et des préjugés humains.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a mis en place des mécanismes de désarmement, qui devaient permettre d'obtenir de meilleurs résultats. Les relations entre les organes délibérants, les organes de négociation et l'Assemblée générale avaient été soigneusement calibrées. Aujourd'hui, il existe un sentiment généralisé que cet équilibre a été rompu et doit être réévalué. La montée des tensions mondiales et la divergence des intérêts ont conduit à la fragmentation et à la discorde, ce qui, dans bien des cas, a entravé les travaux des institutions multilatérales. Qui plus est, dans cette situation difficile dans laquelle beaucoup se demandent quelle est la voie à suivre, le maintien du statu quo semble bien souvent l'option la plus sûre.

Les progrès de la science et de la technologie avancent plus rapidement que les discussions au sein des instances internationales. L'industrie doit jouer – et joue parfois – un rôle de plus en plus important. Pour sa part, le système des Nations Unies doit collaborer de manière constructive avec les acteurs de l'industrie et encourager des innovations et une gestion des données responsables afin de veiller à ce que les avancées scientifiques et technologiques contribuent à créer un monde d'égalité des droits et d'accès au progrès social, ainsi qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies. Une interaction digne de ce nom exige également que nous, Nations Unies, restions fidèles à notre but, sachions clairement la valeur ajoutée que nous apportons et disions franchement ce que nous avons accompli, tout en reconnaissant honnêtement les domaines où nous pourrions et pouvons encore faire mieux. C'est la seule façon d'établir des partenariats qui produiront des résultats durables.

La Conférence du désarmement est un organe unique en son genre, qui dispose d'un potentiel manifeste inexploité. Au fil des ans, mais dans un passé de plus en plus lointain, elle a démontré le rôle important qu'elle pouvait jouer et les capacités non

négligeables qui sont les siennes en sus d'être une usine à fabriquer des traités. Nous avons vu la contribution qu'elle a apportée à l'adoption de mesures efficaces en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements qui ont joué un rôle crucial dans la prévention des conflits, l'atténuation des risques, la désescalade et la réduction des tensions. Lorsque la Haute-Représentante a pris la parole devant la Conférence du désarmement en septembre, elle a fait observer que la Conférence était parvenue à un point de convergence important en reconnaissant qu'il fallait faire quelque chose pour la remettre sur les rails. J'ai constaté l'engagement fort dont ont fait preuve de nombreux États membres de la Conférence au cours des discussions sérieuses et approfondies qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail sur la voie à suivre lors de la session de 2017 de la Conférence. Cela m'a donné quelque espoir qu'elle pourrait être revitalisée et devenir la principale instance de désarmement dont le monde a tant besoin.

Si nous voulons atteindre cet objectif, le moment est venu pour nous d'examiner réellement si la configuration actuelle de la Conférence est aujourd'hui davantage un obstacle qu'un véhicule pour la promotion du désarmement. Plutôt que d'essayer d'y remédier par touches successives, pouvons-nous nous mettre d'accord sur une nouvelle approche dans le cadre de laquelle nous nous demanderions quelles sont nos priorités pour l'avenir, quels sont nos objectifs et comment nous pouvons y parvenir? Comment pouvons-nous sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui en raison du concept tout-puissant de consensus? Le consensus signifie la recherche d'une solution que nous pouvons tous appuyer, même si ce n'est pas notre première option ni celle que nous préférons. Qui plus est, des formes novatrices de prise de décisions par consensus se sont avérées efficaces et efficaces, comme, par exemple, celles mises en place par une autre organisation internationale ayant son siège à Genève, l'Organisation internationale de normalisation. Elle avait le même problème que la Conférence du désarmement, à savoir que le consensus s'était transformé en unanimité et avait bloqué toutes ses décisions. Elle a trouvé une solution qui lui permet de fonctionner à nouveau. Nous devrions nous aussi nous demander si le consensus est vraiment nécessaire pour toutes les décisions prises à la Conférence du désarmement.

Alors que le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement approche à grands pas, je voudrais demander aux membres de la Commission si

la Conférence peut redevenir le lieu où nous délibérons et négocions sur certains des enjeux les plus urgents en matière de sécurité internationale, comme prévu dans le document fondateur de 1978 et comme elle l'a fait à maintes reprises. Peut-elle devenir une pépinière d'idées et de dialogue, une source de connaissances pour les conversations qui se poursuivent, voire dépassent le cadre de cette salle de réunion? Forts d'un sentiment d'urgence renouvelé, pouvons-nous trouver une nouvelle voie à suivre? À la lumière des progrès technologiques révolutionnaires d'aujourd'hui, la Conférence du désarmement pourrait devenir le lieu dont le monde a désespérément besoin pour se rassembler et faire face aux conséquences des nouvelles technologies sur la sécurité internationale et le dispositif de désarmement existant. Nous avons déjà eu plusieurs discussions très utiles sur les questions liées à ce que l'on appelle les nouvelles frontières et la militarisation croissante des nouvelles technologies. Compte tenu des informations faisant état d'un risque accru de cyberattaques contre les installations nucléaires, les États devraient se pencher sur les voies et moyens existants et potentiels au sein de la Conférence du désarmement pour poursuivre le dialogue et promouvoir les mesures de confiance, en se fondant sur l'excellent travail accompli par les groupes d'experts gouvernementaux sur la question.

La dernière fois que nous nous sommes réunis, j'ai dit qu'il importait de réaliser des progrès en ce qui concerne un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires (voir A/C.1/71/PV.10). Sous la conduite avisée du Canada, les travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un tel traité sont prometteurs. Sachant que les États possèdent de grandes connaissances sur cette question et qu'ils comprennent clairement leurs intérêts nationaux en matière de sécurité, je nourris l'espoir que les négociations pourront commencer bientôt à la Conférence du désarmement. Je suis tout à fait conscient que les divergences et les positions sont toujours profondément ancrées, en particulier sur la question des stocks. Toutefois, la notion même de négociations n'aurait jamais existé si les États partageant les mêmes idées avaient été les seuls à mettre au point des instruments juridiques internationaux.

La coopération avec la société civile est importante. J'ai lancé le premier Forum informel de la Conférence du désarmement sur la société civile en 2015, suivi d'une deuxième édition en 2016. Les organisations de la société civile se sont révélées à maintes reprises être des contributeurs clefs aux débats sur le désarmement, et à

la lumière des avancées technologiques en cours, leur participation est plus nécessaire que jamais. Dans d'autres instances de désarmement, telles que les discussions sur les systèmes d'armes létales autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, et celles sur la biologie de synthèse dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, la société civile a montré qu'elle travaillait à l'avant-garde des progrès technologiques. Voilà pourquoi je continuerai de plaider pour une coopération formalisée plus transparente et plus constructive entre la Conférence du désarmement, la société civile et d'autres parties prenantes.

Dans ce contexte, je tiens à féliciter chaleureusement la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui s'est vu décerner le prix Nobel de la paix. La Campagne a été un défenseur ardent et inlassable du désarmement nucléaire au cours de la dernière décennie. Le prix Nobel de la paix arrive à point nommé, étant donné que le désarmement nucléaire est revenu au premier plan des préoccupations mondiales. Il s'agit également d'une reconnaissance bienvenue et forte de l'importance que revêtent les organisations de la société civile en tant que partenaires clefs dans le cadre de nos efforts collectifs pour débarrasser le monde des armes nucléaires. Il s'agit enfin d'un appel à l'action lancé à la Conférence du désarmement pour qu'elle veille à ce que les questions nucléaires cessent de la diviser, et qu'elle renouvelle son engagement à se saisir des thèmes qu'elle doit examiner d'urgence, tels que la menace de l'accumulation des armes nucléaires et celle de la confrontation nucléaire. Je suis convaincu qu'ensemble, nous pouvons faire de la Conférence un lieu où nous donnerons vie à la vision de la paix mondiale formulée par nos prédécesseurs et où nos pensées et nos actions seront guidées par un attachement indéfectible à la sécurité internationale. J'exhorte la Commission à assumer les tâches qui lui sont confiées avec le sentiment d'urgence qu'elles méritent. Nous pouvons faire fond sur la confiance mutuelle que nous avons développée au cours de toutes ces années et continuer d'aller de l'avant avec une vision commune et un engagement renouvelé.

Il est temps pour nous de tirer pleinement parti de nos mécanismes de désarmement et du potentiel qu'ils recèlent. Il appartient à la Première Commission d'assumer à nouveau le leadership nécessaire et d'agir en conséquence. En tant que Secrétaire général de la Conférence du désarmement, je tiens à assurer la Commission qu'elle peut compter pleinement sur mon soutien et ma coopération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Møller de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Représentant personnel du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Directeur du Bureau de New York de l'AIEA.

M. Mabhongo (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), je suis heureux de participer à ce débat opportun sur les conséquences des nouvelles avancées technologiques dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Comme c'est le cas de nombreuses technologies, la technologie nucléaire peut être utilisée au profit ou au détriment de l'humanité. Depuis plus de 60 ans, l'AIEA a promu les applications pacifiques de cette technologie, tout en veillant à prévenir la propagation de son utilisation à des fins militaires. Ce faisant, elle apporte une contribution essentielle à la paix et à la sécurité internationales.

L'AIEA est l'autorité compétente chargée par la communauté internationale de vérifier que les États respectent leurs obligations en matière de non-prolifération en maintenant des programmes nucléaires exclusivement pacifiques. Pour ce faire, nous appliquons un régime de garanties dans 181 pays, qui est constitué de mesures juridiques et techniques approuvées à l'échelle internationale. Au fil des ans, nous avons eu à traiter de certaines des questions les plus difficiles au niveau international, notamment la vérification nucléaire en Iraq, en Iran et en République populaire démocratique de Corée. Nous sommes en train de vérifier et de surveiller la mise en œuvre par l'Iran des engagements qu'il a pris en matière nucléaire au titre du Plan d'action global commun. Des centaines d'inspecteurs de l'Agence effectuent des visites dans les installations nucléaires à travers le monde entier pour surveiller les stocks de matières nucléaires et s'assurer qu'elles ne sont pas détournées et utilisées à des fins non pacifiques. Ils examinent et vérifient les registres, confirment les inventaires physiques du combustible et du combustible usé, prennent des mesures et prélèvent des échantillons de matières nucléaires en vue de leur analyse et vérifient le fonctionnement et l'étalonnage des joints d'étanchéité et des caméras installés par l'AIEA, qui permettent de surveiller l'accès aux matières nucléaires à l'intérieur d'une installation donnée et leurs mouvements.

L'échantillonnage environnemental et l'analyse des matières nucléaires constituent un autre aspect

important du régime des garanties. L'AIEA dispose de laboratoires d'analyse à Seibersdorf, près de Vienne, et son réseau de laboratoires d'analyse de par le monde effectue des analyses d'échantillons de matières nucléaires. Leurs activités sont étroitement coordonnées.

Pour mener à bien nos travaux, il est essentiel que nous puissions continuer d'avoir accès à des technologies de pointe en matière de vérification qui nous permettront d'améliorer nos capacités de détection et dans le domaine de la criminalistique nucléaire, d'autant que les exigences liées aux garanties sont de plus en plus élevées et complexes. Dans le même temps, le transfert vers le stockage à moyen et long terme de quantités de plus en plus importantes de combustible usé et le démantèlement d'installations nucléaires sont des activités très intenses en matière de vérification qui alourdissent notre charge de travail et exigent une productivité accrue. La technologie est l'un des moyens qui pourraient nous permettre de réaliser de telles améliorations.

Depuis leur mise en place, les garanties n'ont cessé d'évoluer en prenant en considération les progrès technologiques et l'expérience pratique, dans le but d'améliorer leur efficacité et leur efficience. Actuellement, dans le cadre de sa planification stratégique, l'AIEA évalue régulièrement son environnement opérationnel pour recenser les progrès technologiques qui pourraient lui permettre d'améliorer ses capacités de vérification. Parmi les technologies nouvelles et émergentes envisagées pour faciliter l'application des garanties, je peux citer les caméras à imagerie gamma, la robotique et les technologies laser. En vue d'automatiser et de réduire les tâches répétitives, comme le traitement des données ayant trait aux garanties, par exemple, les technologies qui ont recours à l'intelligence artificielle et à l'apprentissage automatique peuvent s'avérer utiles. Nous pourrions également tirer profit de plates-formes autonomes, de systèmes automatiques et d'autres technologies pour accroître la productivité et améliorer les capacités de détection. Toutes ces technologies et d'autres devront faire l'objet d'une évaluation approfondie afin de déterminer leur efficacité en ce qui concerne l'application des garanties.

Pour terminer, la décision qui sera prise par l'Agence concernant l'utilisation de ces technologies dépendra en fin de compte de leur intérêt économique. L'AIEA est constamment tenue d'utiliser au mieux ses ressources limitées. Néanmoins, avec l'appui continu

de nos États membres, nous sommes convaincus que nous pourrions continuer à tirer parti des nouvelles technologies pour offrir des garanties plus efficaces et plus efficaces et ainsi, faire du monde un endroit plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mabhongo de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Chef de l'Unité de sûreté et de chimie analytique de la Division de l'inspection de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

M. Williams (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : Il y a exactement une semaine, les lauréats du prix Nobel de chimie ont été annoncés. Ce prix a été décerné pour les travaux sur la spectroscopie cryo-électronique, une technique qui non seulement nous donne de nouvelles perspectives sur la chimie de la vie, mais qui sera également essentielle pour la mise au point de nouveaux médicaments et produits pharmaceutiques.

Ces progrès scientifiques et avancées technologiques se poursuivent sans relâche. En effet, le nombre de numéros de fichier du Chemical Abstracts Service, qui permet d'inventorier les nouveaux composés découverts, a augmenté de façon exponentielle. À l'heure actuelle, environ 15 000 nouveaux produits chimiques sont enregistrés chaque jour. Parmi les nouvelles découvertes intéressantes qui sont pertinentes pour notre débat d'aujourd'hui et qui ont suscité beaucoup d'attention dans la littérature scientifique et dans les médias en général, on peut citer les conjugués anticorps-médicaments, une nouvelle génération de produits pharmaceutiques hautement toxiques pour lutter contre le cancer. Ces produits sont tellement toxiques que l'on ne peut utiliser que des doses infimes, qui doivent cibler directement les cellules cancéreuses. On peut citer également les micro-réacteurs, ou usines chimiques miniaturisées, qui sont utilisés pour la fabrication de produits chimiques toxiques, ainsi que la biologie de synthèse, qui permet de fabriquer des cellules en vue de la mise au point de nouveaux produits chimiques.

Certains de ces progrès représentent des avancées importantes pour l'humanité, mais d'autres présenteront également des risques pour le désarmement et la non-prolifération. L'essentiel est de trouver des solutions pragmatiques et pratiques permettant de gérer ces risques de façon équilibrée sans entraver ou paralyser les progrès des États parties à la Convention sur les

armes chimiques, approche qui est consacrée à l'article XI de la Convention. Bien entendu, chaque défi s'accompagne de possibilités. Je m'en voudrais de ne pas saluer la contribution importante que ces progrès apportent à la mise en œuvre de la Convention. Je pense notamment aux progrès de la science analytique qui nous permettent de détecter des quantités de plus en plus petites de produits chimiques importants, du microgramme au picogramme, ce qui est essentiel pour enquêter sur les allégations d'utilisation de produits chimiques toxiques. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a su profiter des progrès scientifiques et technologiques, et nos scientifiques ont tiré parti des possibilités offertes en exploitant ces progrès dans leur travail quotidien.

Les États parties à la Convention sont tenus de veiller à ce que la chimie soit utilisée à des fins pacifiques dans leur juridiction. Il s'agit d'un pilier important de la mise en œuvre de la Convention. Ce régime vise à faire en sorte que la chimie et les applications connexes ne soient pas utilisées potentiellement à mauvais escient mais plutôt à des fins avantageuses. Dans une organisation technique comme la nôtre, nous sommes pleinement conscients du fait qu'il faut contrebalancer les progrès scientifiques par le renforcement continu du droit et la promotion de normes et de pratiques éthiques. En effet, la promotion de cette culture de la responsabilité et d'un comportement responsable en vue de prévenir l'utilisation à mauvais escient de la chimie est consacrée par les lignes de conduite éthiques de La Haye, qui ont été formulées par un groupe de praticiens de la chimie venus du monde entier.

Un certain nombre de mesures et d'initiatives concrètes peuvent permettre de faire face aux questions liées aux progrès technologiques et scientifiques. Je voudrais expliquer ce que fait l'OIAC pour relever ce défi.

Tout d'abord, il faut veiller à ce que les décideurs et les scientifiques travaillent en collaboration, ce qui est essentiel pour résoudre les problèmes liés aux progrès rapides de la science. Au sein de l'OIAC, les deux parties collaborent au quotidien, notamment par l'intermédiaire du Conseil scientifique consultatif, composé d'experts représentant 25 États parties. Leurs conseils sont importants parce qu'ils nous permettent de nous tenir au courant de ces progrès et de comprendre comment nous pouvons mieux en tirer parti pour nous acquitter de notre mandat. Ainsi, les avis indépendants fournis par le Conseil peuvent être considérés comme

un mécanisme d'alerte rapide, permettant à l'OIAC de recenser les avancées qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Bien entendu, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas essayer de contrôler chaque nouveau produit chimique. En tant qu'organisation, l'OIAC doit s'efforcer de trouver un équilibre entre prévention et promotion en ce qui concerne les applications qui peuvent être utilisées à des fins à la fois néfastes ou avantageuses.

Deuxièmement, nous pouvons relever les futurs défis en collaborant avec les principales parties prenantes, en particulier les milieux industriels et universitaires. Le fait d'entretenir et de cultiver des partenariats donne un certain nombre de résultats importants. Sur le plan technique, nos discussions avec la communauté scientifique nous aident à établir un point de comparaison pour distinguer la science malveillante de la science bienveillante, parce que, la plupart du temps, nous traitons de matières et de technologies qui sont par essence à double usage. Elles peuvent apporter des bienfaits considérables au développement humain et économique, mais elles ont également le potentiel de causer un préjudice grave si elles sont utilisées à mauvais escient.

Troisièmement, la sensibilisation aux dangers posés par une éventuelle utilisation à mauvais escient de technologies à double usage est un élément essentiel de la stratégie globale de l'OIAC. Pour réussir, nous devons sensibiliser la prochaine génération de scientifiques, d'avocats et de responsables politiques, et lui donner un sentiment d'appropriation et de responsabilité. Ainsi, le Comité consultatif pour l'éducation et la sensibilisation, récemment créé, sera un facteur clef à l'appui de l'OIAC alors qu'elle s'attaque à ces futurs défis.

Mais bien entendu, nous devons nous rappeler que, malgré les avancées de la science et de la technologie que nous examinons ici aujourd'hui, nous ne devons pas perdre de vue le fait que la plupart des utilisations récentes confirmées d'agents chimiques – le chlore et la moutarde au soufre – relèvent de la chimie du siècle passé. Alors que nous nous efforçons de garder un œil sur l'horizon de la science, qui est en constante évolution, nous devons également rester pragmatiques dans notre démarche. Nous ne devons pas commettre l'erreur de nous concentrer uniquement sur les sciences nouvelles et leur éventuel double usage, au détriment de notre état de préparation aux menaces posées par des agents chimiques connus et moins sophistiqués.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Williams de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à l'Attaché de liaison principal de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

M. Rosemberg (Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : Au nom de Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), je voudrais une fois encore vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à exprimer la gratitude de M. Zerbo à la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement pour la convocation de l'important échange de ce jour.

Je suis particulièrement heureux de prendre la parole devant la Commission pour parler de la question des incidences des évolutions technologiques naissantes sur le désarmement et la non-prolifération. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et son régime de vérification sont fondés sur les progrès scientifiques et technologiques et sur la coopération. L'une des raisons pour lesquelles il a fallu attendre les années 90 pour que le Traité soit négocié a été l'absence d'accord au cours des décennies précédentes sur les technologies et les techniques de surveillance et de détection des explosions nucléaires en vertu d'une interdiction complète des essais nucléaires, mais des années de travail rigoureux au sein du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques ont ouvert la voie au réseau mondial du système de surveillance internationale désormais en place, qui transmet constamment des données au Centre international de données à Vienne.

Ce que nous devons retenir de cette histoire, c'est que, lorsqu'il s'agit de désarmement et de non-prolifération, les évolutions technologiques naissantes peuvent être abordées sous un jour favorable plutôt qu'uniquement sous un jour défavorable. L'essentiel est de trouver les moyens d'orienter les connaissances et la recherche dans la bonne direction. En substance, les membres du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui venaient de part et d'autre du fossé de la guerre froide, ont appris les uns des autres

concernant les quatre technologies – sismologique, hydroacoustique, infrasonore et radionucléide – qui forment l'épine dorsale du système de surveillance international. Si la surveillance sismique était déjà un processus technologique plutôt mature il y a 20 ans, lorsque le régime de vérification du Traité a été défini, les trois autres domaines en étaient à un stade plus précoce. En fait, l'OTICE a joué un rôle important dans la promotion des connaissances mondiales sur l'accès aux données provenant de ces technologies et sur leur utilisation.

Notre régime de vérification reste façonné par les progrès scientifiques. Grâce aux réunions régulières de notre groupe de travail sur la vérification et de notre série de conférences scientifiques et technologiques biennales, nous nous tenons au courant des dernières évolutions des technologies de surveillance. Les conférences scientifiques et technologiques, en particulier, nous permettent de garder le contact avec la recherche de pointe dans les milieux universitaires et professionnels, et ont contribué à promouvoir d'autres applications de notre régime de vérification, comme dans les domaines des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et même de la surveillance du climat. Tout cela nous donne une certaine souplesse et nous fait croire en notre capacité de fournir des données exactes et fiables aux États signataires du TICE en cas d'une éventuelle explosion nucléaire. À cet égard, je voudrais partager notre dernière expérience en date avec les membres de la Commission.

Tôt dans la matinée du 3 septembre, le système de surveillance internationale a détecté un événement sismique inhabituel en République populaire démocratique de Corée. Trente-six stations sismologiques ont contribué à la première détection automatique, tandis que plus de 130 stations sismologiques ont été utilisées dans la nouvelle analyse effectuée par des analystes de l'OTICE. Deux stations hydroacoustiques et une station de surveillance des infrasons ont même détecté des signaux associés à l'événement. Nous avons mesuré une explosion d'une magnitude de 6,1, qui est estimée être plusieurs fois supérieure à celle de tout essai précédemment effectué par la République populaire démocratique de Corée. Bien que notre rôle soit de fournir aux États les données dont ils ont besoin pour tirer leurs propres conclusions, les analyses ultérieures ont bel et bien semblé prêter foi à ce qu'a prétendu le pays, à savoir qu'il avait testé avec succès une arme thermonucléaire en deux étapes. Une arme de cette puissance serait plus de 10 fois plus

puissante que la bombe qui a détruit la ville d'Hiroshima en quelques secondes à peine.

Il est clair que les essais nucléaires favorisent la prolifération, tant horizontalement, en diffusant des capacités nucléaires militaires de pays à pays, que verticalement, comme c'est le cas avec les avancées observées dans le programme d'armes nucléaires nord-coréen. C'est pourquoi il importe tant de mettre fin aux explosions expérimentales d'armes nucléaires. Naturellement, ce qui pourrait arriver par la suite soulève de vives préoccupations. Selon certaines informations, un essai atmosphérique serait à l'étude et, si ce test était effectué, ce serait le premier de ce type sur la planète depuis 1980. Les conséquences d'une telle action pourraient être très funestes. Il y a quelques semaines, le samedi 23 septembre, ce climat de nervosité s'est transformé en climat d'incertitude lorsque deux nouveaux événements sismiques ont été détectés en Corée du Nord. Alors que les signaux sismiques étaient inhabituels, les analystes de l'OTICE en ont rapidement déduit que ces événements n'étaient probablement pas d'origine humaine.

Quelle est donc la prochaine étape? Il est clair que tout doit être fait pour empêcher la crise actuelle de devenir incontrôlable. Il importe de régler pacifiquement les différends par le dialogue et la négociation. S'agissant de déterminer la voie à suivre, un moratoire sur les essais nucléaires et une ratification ultérieure du TICE doivent faire partie de toute solution à long terme. L'OTICE et son régime de vérification basé sur la science assurent une vérification indépendante et fiable de l'engagement de la République populaire démocratique de Corée à interrompre son programme d'essais nucléaires. De cette manière, le TICE peut jouer un rôle clef dans la désescalade du conflit avant même l'entrée en vigueur de la Convention.

Cela m'amène à rappeler que le TICE, bien qu'opérationnel à de nombreux égards, n'est pas encore entré en vigueur en dépit du fait que 183 États l'ont signé, dont 166 ont achevé leurs procédures de ratification. Nous aspirons tous à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, même si nos vues diffèrent quant à la manière d'y parvenir. Cependant, nous devons nous souvenir que le monde n'est pas encore exempt d'essais nucléaires. Cet objectif, qui marquerait une avancée cruciale et concrète vers le désarmement nucléaire, est toutefois à notre portée. Les objectifs nationaux et internationaux en matière de sécurité ne seront que plus faciles à réaliser dans un monde sans essais nucléaires.

Or, le TICE fournit le cadre juridique et opérationnel pour l'avènement d'un tel monde sans essais nucléaires.

À l'OTICE, nous faisons notre possible pour promouvoir la confiance des États dans le Traité et son régime de vérification en tant que mesure efficace de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est urgent que les États Membres de l'ONU fassent de l'entrée en vigueur du TICE une priorité absolue. Il faudra pour cela faire preuve de dynamisme et de détermination politique, mais l'histoire nous a montré que c'est possible. Nous devons mobiliser l'esprit de coopération technique qui animait le Groupe spécial d'experts scientifiques et l'esprit de coopération politique qui a permis de négocier le TICE. Nous devons avancer ensemble pour mettre fin aux essais nucléaires et bénéficier pleinement du régime de vérification du TICE. C'est la mesure la plus pragmatique et la plus réaliste que tous les États Membres puissent prendre en vue de débarrasser le monde de la menace des armes nucléaires. Je compte sur un débat intéressant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rosenberg de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M. De Macedo Soares (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier la Première Commission d'avoir invité l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à prendre part à ce débat. Je tiens également à féliciter la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et à exprimer ma satisfaction de partager cette tribune avec mes collègues membres d'autres organisations internationales.

Selon le document d'organisation de la Première Commission, A/C.1/72/CRP.2, nous sommes ici pour échanger nos vues sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Cela dit, j'ai bien conscience également que nous devons examiner les conséquences des évolutions techniques émergentes pour le désarmement et la non-prolifération. En ce qui concerne le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, l'impact de la technologie est étroitement lié à la vérification. Comme le savent les personnes présentes, le système de contrôle établi par le Traité de Tlatelolco est basé

sur deux aspects ou mécanismes principaux. Le premier sont les notifications semestrielles sous serment des États parties confirmant qu'aucune activité interdite par le Traité ne s'est déroulée sur leurs territoires respectifs. Le deuxième sont les accords de garanties généralisées conclus par chaque partie avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je tiens également à mentionner le rôle de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, qui couvre les deux États dotés des plus vastes programmes nucléaires dans la région. Il va sans dire que le Traité de Tlatelolco est pleinement appliqué depuis 50 ans qu'il existe.

Deuxièmement, je souhaite mentionner la résolution 71/67 de l'Assemblée générale, sur la vérification du désarmement nucléaire. Elle met à jour les résolutions précédentes sur la question et crée un groupe d'experts gouvernementaux pouvant compter jusqu'à 25 membres qui est chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la promotion du désarmement nucléaire et qui se réunira en 2018 et 2019. VERTIC, le Verification Research, Training and Information Centre (Centre de recherche, de formation et d'information en matière de vérification), un organe non gouvernemental, a récemment organisé une série d'ateliers régionaux pour évaluer la nécessité de solliciter l'appui scientifique d'un groupe spécialisé afin de faire avancer les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux.

Troisièmement, nous avons noté dans le cadre du débat qu'une majorité des efforts visant à détecter et confirmer les activités interdites relatives aux armes nucléaires sont orientés vers les États non dotés d'armes nucléaires. Ces États non armés représentent un risque car ils pourraient se doter de ces armes. Mais qu'en est-il de la vérification concernant les États dotés d'armes nucléaires? C'est une source de profonde préoccupation qui fait l'objet de nombreuses recommandations durant les Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Par exemple, les États détenteurs d'armes nucléaires répondent-ils pleinement aux attentes en matière de transparence?

Les États membres de l'OPANAL sont préoccupés par le développement de technologies visant à perfectionner les armes nucléaires et à mettre au point de nouveaux types d'armes. Ils exigent que les États dotés d'armes nucléaires mettent fin au développement et au perfectionnement des armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi que des infrastructures y relatives. En ce qui concerne le thème général de cet échange de

vues sur la situation actuelle en matière de maîtrise des armements et du désarmement, les États membres de l'OPANAL ont eu l'occasion de s'exprimer en détail à travers deux déclarations cette année. La première a été publiée en février, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la conclusion du Traité de Tlatelolco, et la seconde l'a été il y a quelques jours, le 26 septembre, dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Ces deux déclarations ont été distribuées en tant que documents de l'Assemblée générale et on peut y voir que les États des Caraïbes et d'Amérique latine ne sont guère optimistes quant à la situation actuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. De Macedo Soares de son exposé.

Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations l'occasion d'avoir un échange interactif avec les intervenants dans le cadre d'une séance informelle de questions et réponses.

La séance, suspendue à 16 h 10, est reprise à 16 h 35.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant passer au débat thématique, qui se déroulera du 11 octobre, c'est-à-dire aujourd'hui, au mercredi 25 octobre, pour un total de 12 séances. Conformément à la pratique établie, durant cette partie de nos travaux, nos discussions seront axées sur l'examen des questions spécifiques regroupées selon les sept groupes convenus suivants : « Armes nucléaires », « Autres armes de destruction massive », « Espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement) », « Armes classiques », « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale », « Désarmement et sécurité sur le plan régional » et « Mécanisme de désarmement ».

Avant de donner la parole aux orateurs, je voudrais rappeler à toutes les délégations, comme je l'avais indiqué durant la séance d'organisation tenue le 28 septembre (voir A/C.1/72/PV.1), que la durée des déclarations dans le cadre du débat thématique ne doit pas dépasser cinq minutes lorsqu'elles sont prononcées à titre national et sept minutes lorsqu'elles sont faites au nom de plusieurs délégations. Nous continuerons d'utiliser la sonnette pour rappeler aux délégations que leur temps de parole est écoulé. Les délégations qui prendront la parole sont encouragées à présenter des projets de résolution et de décision, le cas échéant, pendant les débats thématiques. À cet égard, je voudrais

rappeler aux délégations que la date limite pour le dépôt des projets de texte auprès du Secrétariat pour traitement est fixée à demain, midi.

Comme les délégations le savent, le parrainage et coparrainage des projets de texte sont effectués par l'intermédiaire de l'outil eSponsorship sur le portail e-deleGATE. Je rappelle une fois encore aux représentants de télécharger leurs projets de texte pour parrainage dès que possible afin de permettre au Secrétariat d'inclure le plus grand nombre de coauteurs possible dans les projets de documents. Je les invite à contacter le Secrétariat s'ils ont des questions.

Conformément au calendrier indiqué pour nos débats thématiques, la Commission va maintenant aborder le groupe de questions sur les armes nucléaires.

M. Tene (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement réaffirme ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui est sa priorité absolue, et demeure extrêmement préoccupé par la menace que font peser sur l'humanité la persistance des armes nucléaires et le recours potentiel à l'emploi ou à la menace d'emploi de ces armes. La question du désarmement nucléaire se trouve toujours dans une impasse alarmante. Les États dotés de l'arme nucléaire n'ont guère enregistré de progrès en vue de l'élimination de leurs armes nucléaires, et le rôle de ces armes dans leur politique de sécurité n'a pas diminué. Ils ont commencé à moderniser leurs arsenaux nucléaires et prévoient de lancer des recherches sur de nouvelles têtes nucléaires, ou ont annoncé leur intention de mettre au point de nouveaux vecteurs d'armes nucléaires. Le Mouvement s'inquiète vivement de cette situation déplorable qui découle du non-respect, par les États dotés de l'arme nucléaire, de leurs obligations juridiques et des engagements sans équivoque qu'ils ont souscrits.

La communauté internationale attend depuis trop longtemps que soit réalisé l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et que soient lancées des négociations sur des mesures efficaces concernant la cessation au plus tôt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. De toute évidence, l'approche actuelle adoptée par les États dotés d'armes nucléaires – ce qu'on appelle l'approche graduelle – n'a abouti à aucun progrès concret ou durable sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires. Malgré des avancées positives concrètes

et incontestables en matière de non-prolifération ces dernières décennies, le progrès vers le désarmement nucléaire continue d'être l'otage de notions trompeuses, comme celle de stabilité stratégique. Le moment est venu d'adopter une démarche nouvelle et globale en la matière.

Le Mouvement des pays non alignés réitère que la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui doit être convoquée en 2018, comme il en a été décidé par diverses résolutions de l'Assemblée générale, offrira une importante occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire et d'encourager plus avant ce noble objectif. Le Mouvement prend acte de l'adoption, le 7 juillet, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Nous espérons que, lorsqu'il entrera en vigueur, le Traité concourra à la réalisation de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. Tout en prenant acte de l'adoption récente du Traité, le Mouvement des pays non alignés, qui a toujours été en première ligne sur la question du désarmement, demande que commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, des négociations sur de nouvelles mesures de désarmement afin de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, en particulier sur les éléments d'une convention globale sur les armes nucléaires, tel que demandé dans la résolution 71/71.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur l'importance d'une plus grande sensibilisation du public à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et sur la nécessité de leur élimination totale, notamment par le biais de la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa vive préoccupation face à la très grande menace à la paix et à la sécurité que font peser la persistance des armes nucléaires et les doctrines militaires des États dotés de l'arme nucléaire ainsi que de l'OTAN, qui justifient l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes contre des États qui n'en sont pas dotés. De telles doctrines ne sauraient être justifiées, quels que soient les motifs.

Le Mouvement des pays non alignés lance une fois de plus un appel pressant aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils s'acquittent pleinement et de

toute urgence de leurs obligations juridiques et de leurs engagements sans équivoque d'éliminer totalement et sans délai leurs armes nucléaires, de façon transparente, irréversible et vérifiable au niveau international. Nous leur demandons également de mettre fin immédiatement à tous les projets de modernisation, de mise à niveau, de remise à neuf de leurs armes nucléaires et des installations connexes ou de prolongation de leur durée de vie.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il faut accorder la priorité à la conclusion, dans les meilleurs délais, d'un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant en vue de donner des assurances efficaces à tous les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes quelles que soient les circonstances, en attendant la destruction totale et irréversible, transparente et vérifiable des armes nucléaires – qui demeure la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par l'absence de progrès tangibles à cet égard en dépit des demandes faites depuis longtemps par les États non dotés d'armes nucléaires. En outre, nous réaffirmons que l'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais fabriquées sont les seules garanties absolues contre les conséquences humanitaires catastrophiques qui découleraient de leur utilisation. Par ailleurs, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à réduire immédiatement la disponibilité opérationnelle de leurs armes nucléaires, notamment en levant l'état d'alerte de ces armes et en les désactivant complètement, pour prévenir les risques de leur emploi involontaire ou accidentel.

Le Mouvement réaffirme sa position de principe sur la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. Pour le Mouvement, le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire se renforcent mutuellement et sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La non-prolifération tire sa légitimité de l'objectif plus général du désarmement nucléaire. L'approche consistant à poursuivre exclusivement l'objectif de non-prolifération en faisant fi des obligations en matière de désarmement nucléaire est à la fois contre-productive et non viable. Le Mouvement des pays non alignés souligne que le meilleur moyen de faire face aux risques de prolifération est de conclure des accords négociés au niveau multilatéral, universels, complets et non discriminatoires.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) regrettent que la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité ne soit pas parvenue à un consensus sur un document final, malgré les efforts déployés par les délégations du Mouvement, et demandent aux États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que la Conférence d'examen de 2020 puisse formuler des recommandations concrètes relatives à la réalisation du désarmement nucléaire, qui est l'objectif ultime du TNP.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit inaliénable de chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris le droit souverain de développer un cycle national complet du combustible nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Le Mouvement réaffirme une fois de plus le droit souverain qu'a chaque État de définir ses politiques nationales en matière d'énergie. Il souligne que toutes les décisions concernant les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire doivent être prises par consensus et sans préjudice du droit inaliénable de chaque État de développer ce cycle. Nous condamnons fermement toutes les limitations ou restrictions aux exportations vers les pays en développement de matières, de matériel et de technologies nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions des traités multilatéraux pertinents, et nous appelons à la levée immédiate de ces restrictions. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés souligne que la coopération et l'assistance techniques fournies par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour répondre aux besoins de ses États membres en ce qui concerne les matières, le matériel et les technologies pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne doivent pas être soumises à des conditions incompatibles avec son Statut.

Le Mouvement des pays non alignés souligne également l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment par tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui devrait contribuer au processus de désarmement nucléaire, entre autres choses. Nous réaffirmons qu'en vue de la pleine réalisation des objectifs du Traité, il importe au plus haut point que tous les États signataires, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, continuent de s'engager en faveur du désarmement nucléaire.

Cette année, le Mouvement va de nouveau présenter une version actualisée de la résolution annuelle intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 » et nous espérons que tous les membres appuieront ce projet de résolution.

Enfin, le Mouvement tient à souligner qu'il reste disposé à coopérer de manière constructive avec tous les pays pour contribuer à la réalisation de notre vision collective d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cette vision ne peut se concrétiser que si toutes les parties font preuve de la volonté politique nécessaire et prennent les mesures qui s'imposent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/72/L.19.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour – le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et mon pays, le Mexique.

D'emblée, je tiens à féliciter la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui s'est vu décerner le prix Nobel de la paix pour ses efforts inlassables qui ont conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Dans le même temps, je tiens à indiquer que nous sommes résolus à continuer d'œuvrer de concert avec la société civile pour faire avancer la cause noble du désarmement nucléaire.

Comme cela a été indiqué durant le débat général, la Coalition pour un nouvel ordre du jour va présenter de nouveau le projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire » (A/C.1/72/L.19). Le texte a été distribué à toutes les délégations, et je voudrais saisir cette occasion pour évoquer ses principaux éléments.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour est fermement convaincue que la seule garantie contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale. Nous sommes engagés en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et nous contribuons activement à la réalisation de cet objectif. Par conséquent, le projet de résolution de la Coalition pour un nouvel ordre du jour traite de plusieurs questions liées au désarmement nucléaire au sujet desquelles des progrès s'imposent en vue de l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Alors que je présente ce projet de résolution, je voudrais souligner qu'en raison de l'absence de progrès en ce qui concerne la mise en œuvre des obligations et engagements de longue date en matière de désarmement nucléaire, une grande partie du texte demeure inchangée par rapport aux versions précédentes. Même si nous attendons avec impatience le moment où ce ne sera plus le cas, pour l'instant, nous sommes obligés de continuer à mettre l'accent sur le respect des obligations existantes.

Le projet de résolution réaffirme que chaque article du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) lie les États parties en tout temps et en toutes circonstances et que tous les États parties sont entièrement responsables du strict respect des obligations que leur impose le Traité. Le projet de résolution demande à tous les États parties de se conformer pleinement à l'ensemble des décisions, des résolutions et des engagements issus des Conférences d'examen de 1995, de 2000 et de 2010. Il rappelle les vives préoccupations qui ont été exprimées au sujet des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires, notamment les incidences très disproportionnées sur les femmes et les filles, et demande aux États Membres d'accorder la place importante qui leur revient aux impératifs humanitaires qui sous-tendent le désarmement nucléaire et à la nécessité urgente d'atteindre cet objectif. Le projet de résolution recommande que des mesures soient prises pour mieux faire connaître à la société civile les risques et les conséquences catastrophiques associés à toute explosion nucléaire, notamment par l'éducation en matière de désarmement.

Le projet de résolution demande aux États dotés d'armes nucléaires de prendre toutes les mesures voulues pour s'acquitter de leurs engagements dans les meilleurs délais, notamment en redoublant d'efforts, comme ils s'y sont engagés, pour réduire leurs arsenaux nucléaires et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires. Le projet de résolution exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires à réduire la disponibilité opérationnelle de leurs systèmes d'armes nucléaires, à titre de mesure provisoire, et les encourage à réduire dans les faits le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous leurs concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité, en attendant leur élimination totale.

En outre, le projet de résolution encourage tous les États qui font partie d'alliances régionales comprenant des États dotés d'armes nucléaires à diminuer le rôle de ces armes dans leurs doctrines relatives à la sécurité

collective, en attendant leur élimination totale. Le projet de résolution attire l'attention sur les préoccupations liées à la prolifération verticale des armes nucléaires et demande aux États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures en ce sens. Il engage tous les États dotés d'armes nucléaires à adopter de nouvelles mesures pour éliminer définitivement les matières fissiles désignées par chacun d'eux comme n'étant plus nécessaires à des fins militaires. Il demande à tous les États de contribuer, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au développement de moyens de vérification du désarmement nucléaire et à l'élaboration d'accords de vérification juridiquement contraignants, assurant ainsi, contrôlés à l'appui, que ces matières ne serviront plus jamais à des programmes militaires.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, le projet de résolution prie instamment les auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient de faire des propositions et de n'épargner aucun effort pour assurer la création dans les meilleurs délais d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, comme le préconise la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Le projet de résolution souligne le rôle fondamental que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires joue dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et demande à tous les États parties de tout faire pour rendre le Traité universel. Il prie instamment l'Inde, Israël et le Pakistan d'y adhérer rapidement et sans condition en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires, et de placer toutes leurs installations nucléaires sous le régime des garanties de l'AIEA. Par ailleurs, il demande instamment à la République populaire démocratique de Corée, entre autres, de renoncer à toutes les armes nucléaires et à tous les programmes nucléaires existants, et d'adhérer à nouveau rapidement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le projet de résolution exhorte tous les États à s'employer ensemble à surmonter les obstacles qui, au sein des instances internationales de désarmement, entravent les efforts visant à faire progresser le désarmement nucléaire dans un cadre multilatéral.

Le projet de résolution de la Coalition pour un nouvel ordre du jour met en lumière un domaine prioritaire pour nous dans l'actuel cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir nos efforts pour veiller à ce que les États dotés d'armes nucléaires honorent les obligations et

engagements qu'ils ont pris, sur les plans tant qualitatif que quantitatif, en matière de désarmement nucléaire, d'une manière qui permette aux États parties de suivre régulièrement les progrès accomplis. Il s'agit notamment d'adopter une présentation normalisée des informations détaillées qu'ils communiquent et d'inclure des renseignements concrets et détaillés montrant qu'ils honorent leurs obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire. Le projet de résolution encourage également les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à réfléchir aux différents moyens d'améliorer la mesurabilité de la mise en œuvre des obligations et des engagements en matière de désarmement nucléaire, y compris la fixation d'un ensemble de points de référence ou de critères de même type, de façon à garantir et à faciliter l'évaluation objective des progrès accomplis.

Ma déclaration sera téléchargée sur la plateforme PaperSmart afin que la Commission puisse disposer de la version intégrale.

Mme Walder (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe de la levée de l'état d'alerte – composé du Chili, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria, de la Suisse et de mon pays, la Suède – pour parler de la question de la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, également appelée levée de l'état d'alerte nucléaire.

À l'Assemblée générale et à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notre groupe appelle régulièrement les États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures concrètes pour remédier au nombre important d'armes nucléaires qui demeurent en état de haute alerte. La contribution que la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des armes nucléaires peut apporter au désarmement nucléaire est reconnue depuis longtemps. Dans le contexte du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les 13 mesures concrètes énoncées en 2000 incluaient des mesures concrètes concertées visant à réduire davantage le niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires. Le plan d'action du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 a également reconnu les intérêts légitimes des États non dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne cette question. Ces engagements clairs n'ont pas encore été honorés.

À l'Assemblée générale, l'appui à la levée de l'état d'alerte nucléaire a sensiblement augmenté ces

dernières années. La résolution 71/53, la dernière en date adoptée par l'Assemblée générale sur la levée de l'état d'alerte nucléaire, a recueilli le plus large appui à ce jour, puisque 175 pays ont voté pour et qu'un nombre considérable d'États s'en étaient portés coauteurs, dont un groupe qui bénéficie d'un dispositif de dissuasion nucléaire élargi. Cela envoie un message clair sur l'importance de redoubler d'efforts pour veiller au respect des engagements de retirer les armes nucléaires de la haute alerte.

Il est vrai que certains États dotés d'armes nucléaires ont réduit le niveau de disponibilité opérationnelle de leurs armes nucléaires non stratégiques, tandis que d'autres ne maintiennent pas leurs armes nucléaires en état de haute alerte. Ce sont des mesures positives et encourageantes, mais il faut faire plus. Nous restons convaincus que des progrès sont nécessaires pour un certain nombre de raisons. La baisse des niveaux d'alerte est un élément clef de la réduction des risques nucléaires, car l'existence de niveaux d'alerte élevés multiplie les risques posés par les armes nucléaires. Parmi ces risques, on peut mentionner la probabilité d'un lancement par inadvertance, causé par une panne technique ou une fausse manœuvre, la possibilité d'une erreur d'interprétation des données d'alerte rapide, pouvant entraîner un lancement intentionnel, mais non justifié; des cas de pannes et de rapports erronés des systèmes d'alerte rapide et le risque que des acteurs non autorisés, comme des groupes militaires sans scrupules, des terroristes ou des cyberassaillants, emploient l'arme nucléaire.

La levée de l'état d'alerte nucléaire est un élément central de la réduction du rôle et de l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité. À ce titre, en plus d'être une mesure de désarmement, elle contribue de manière non négligeable à la non-prolifération, car l'importance sans cesse attachée au maintien des armes à des niveaux d'alerte élevés pourrait amener à percevoir à tort les armes nucléaires comme des instruments souhaitables pour assurer la sécurité. Les États dotés de l'arme nucléaire doivent envisager la levée de l'état d'alerte nucléaire comme mesure stratégique de réduction du rôle militaire des armes nucléaires. Le lien existant entre les niveaux d'alerte élevés, associés aux risques et aux conséquences humanitaires catastrophiques que peuvent avoir les armes nucléaires, est clair. La levée de l'état d'alerte nucléaire doit être perçue comme une mesure intermédiaire pour réduire les risques et accroître ainsi la sécurité humaine et internationale.

Les États dotés d'armes nucléaires doivent mettre en œuvre dès que possible les engagements qu'ils ont déjà pris concernant la levée de l'alerte nucléaire et prendre des mesures pour réduire rapidement la disponibilité opérationnelle unilatéralement, bilatéralement ou autrement, le but étant de lever l'état d'alerte élevé associé à toutes ces armes.

Notre message est loin d'être nouveau. Cela fait des années que nous travaillons avec persévérance pour le transmettre, tant, je l'ai dit, à la Première Commission que dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres instances multilatérales traitant de la question du désarmement. L'appui croissant à la levée de l'état d'alerte nucléaire est encourageant, mais il doit se traduire par des changements réels dans les niveaux d'alerte. Les États dotés d'armes nucléaires doivent faire régulièrement rapport sur la mise en œuvre de ces engagements. Le Groupe de la levée de l'état d'alerte continuera d'axer ses efforts sur les éléments concrets qui, à son avis, peuvent être réalisés, en particulier dans le cadre du cycle d'examen actuel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Groupe de la levée de l'état d'alerte estime que des mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire sont essentielles. Elles n'ont également que trop tardé, en particulier dans l'actuel climat de sécurité. Les mesures de réduction des risques, notamment la levée de l'état d'alerte nucléaire, doivent figurer en bonne place dans notre ordre du jour. Nous devons tous utiliser l'appui croissant à la levée de l'état d'alerte nucléaire et d'autres mesures de réduction des risques pour faire en sorte qu'elles soient mises en œuvre. Cela renforcerait notre sécurité à tous et contribuerait à réaliser notre objectif commun, qui est de débarrasser le monde des armes nucléaires.

Mme Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande et mon pays, le Viet Nam.

Il y a 72 ans, l'humanité a été témoin de l'atrocité qu'est l'utilisation d'armes nucléaires, qui a eu des conséquences humanitaires catastrophiques et irréversibles. Pourtant, après des décennies d'action dans le domaine du désarmement, nous continuons de vivre dans la crainte manifeste et sous la menace potentielle d'attaques nucléaires, qui a probablement

atteint son niveau le plus alarmant depuis la fin de la guerre froide. L'existence même des armes nucléaires continue de poser une grave menace à la paix et à la sécurité mondiales, et à la survie même de l'humanité. Les stocks et les arsenaux d'armes nucléaires dans le monde entier restent abondants, et le risque d'une course aux armements nucléaires et de prolifération des armes nucléaires vers des acteurs non étatiques est croissant. Le contexte mondial actuel, qui est marqué par des événements complexes, rend l'avènement d'un monde sans armes nucléaires d'autant plus urgent. L'ASEAN est donc fermement convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. Nous réaffirmons notre ferme attachement et notre appui indéfectible aux efforts collectifs déployés à cette fin.

Nous réaffirmons également notre volonté de préserver notre région en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la Charte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous soulignons la nécessité de mettre pleinement et effectivement en œuvre le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, conformément à la Déclaration de Kuala Lumpur sur « ASEAN 2025 : bâtir l'avenir ensemble », ainsi que de prolonger son plan d'action pour une nouvelle période de cinq ans de 2018 à 2022. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à collaborer avec les États dotés d'armes nucléaires et d'intensifier les efforts de toutes les parties visant à régler toutes les questions en suspens conformément aux objectifs et principes du Traité.

Cette année, nous prévoyons de présenter à la Commission le projet de résolution biennal sur le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, et nous espérons recevoir le précieux appui des délégations une fois que le texte aura été présenté. Nous reconnaissons également l'importance des autres zones régionales exemptes d'armes nucléaires pour le régime mondial de non-prolifération existant, et nous continuons d'appuyer les efforts visant à créer de telles zones, en particulier au Moyen-Orient.

L'adoption, le 7 juillet, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète constitue une avancée vitale vers le désarmement nucléaire mondial

et complète les instruments existants en matière de non-prolifération et les instruments mondiaux relatifs aux armes nucléaires. Dans le même temps, l'ASEAN continue de reconnaître le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, et nous appelons tous les États parties au TNP à renouveler leur attachement à la mise en œuvre urgente et intégrale des obligations existantes en vertu de l'article VI du TNP. Nous réaffirmons le droit inaliénable de chaque État à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire pour son développement socioéconomique.

Nous nous réjouissons à la perspective d'officialiser le partenariat entre le Réseau des organismes de réglementation nucléaire de l'ASEAN (ASEANTOM) et l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de promouvoir le renforcement de la coopération sur les questions relatives à la sûreté, à la sécurité et aux garanties nucléaires, notamment le renforcement des capacités.

Compte tenu de l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous nous félicitons de sa ratification récente par le Myanmar et le Swaziland, et nous nous associons aux autres délégations qui ont exhorté les États visés à l'annexe 2 à signer et ratifier le Traité dans les plus brefs délais afin d'accélérer son entrée en vigueur.

Nous sommes profondément préoccupés par la récente escalade dans la péninsule coréenne, qui compromet gravement la paix, la sécurité et la stabilité régionales. Nous réitérons l'appui de l'ASEAN à la dénucléarisation de la péninsule coréenne par des moyens pacifiques, et appelons les parties à faire preuve de retenue et à reprendre le dialogue afin d'apaiser les tensions et de créer des conditions propices à la paix et à la stabilité.

L'ASEAN joue un rôle central dans l'édification et la promotion d'une architecture régionale de sécurité. Nous avons toujours défendu les objectifs et principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies s'agissant de relever les défis à la sécurité et de garantir la paix et la stabilité dans la région. Notant avec satisfaction que cette année est une année de progression dans le domaine du désarmement, l'ASEAN réaffirme son ferme attachement à la promotion des objectifs mondiaux de non-prolifération et de désarmement, et nous appelons tous les États Membres, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de bonne volonté, à promouvoir l'entente

mutuelle, à renforcer une coopération fiable et à garantir l'adoption de mesures collectives responsables pour débarrasser le monde des armes nucléaires.

Pour conclure, je vais citer humblement une phrase célèbre de l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon : « Nous avons une obligation juridique et morale de débarrasser notre monde des essais et des armes nucléaires. »

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Groupe s'associe à la déclaration du Mouvement des pays non alignés, prononcée par le représentant de l'Indonésie, et souhaite faire les observations suivantes en ce qui concerne le groupe de questions relatives aux armes nucléaires.

L'élimination totale des armes nucléaires reste la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. Dans ce contexte, le Groupe réaffirme qu'il est urgent pour notre planète, y compris l'espace extra-atmosphérique, d'éliminer les armes nucléaires, car leur présence pose une menace existentielle à la paix mondiale et la survie de l'humanité. À la lumière de ces considérations, le Groupe des États d'Afrique signale que, la semaine dernière, le prix Nobel de la paix 2017 a été décerné à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires. L'Afrique appuie le principe du désarmement nucléaire complet en tant que condition préalable essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, le Groupe salue l'adoption du Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires et son ouverture à la signature le 20 septembre. Ce traité est l'expression des efforts résolus de la majorité des États Membres de l'ONU et des groupes de la société civile et de leur détermination à sortir les négociations sur le désarmement nucléaire d'une longue période de blocage. Avec l'ouverture du Traité à la signature, nous espérons que tous les membres de la communauté internationale, notamment les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui sont protégés par leur bouclier nucléaire, saisiront l'occasion de poursuivre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour le Groupe des États d'Afrique, la priorité absolue demeure le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires, ce qui constitue l'objectif global du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Groupe

réaffirme sa profonde préoccupation devant la lenteur des progrès réalisés par les États dotés d'armes nucléaires pour parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations juridiques et aux engagements qu'ils ont souscrits en vertu de l'article VI du TNP. C'est pourquoi le Groupe insiste sur la nécessité de mettre en œuvre toutes les mesures convenues et tous les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du Traité.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite également de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, et souligne l'importance de cette journée qui fait partie intégrante des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement. Le Groupe réaffirme la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires de par le monde à la réalisation de l'objectif global du Traité de non-prolifération. Ces zones représentent une étape importante vers la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération, contribuant ainsi à renforcer la paix et la sécurité mondiales et régionales. Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique réitère son engagement en faveur du Traité de Pelindaba, qui réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et fournit un bouclier au territoire africain, notamment en empêchant le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent et en interdisant les essais de ces armes dans l'ensemble de l'espace constitutif du continent africain.

De même, le Groupe des États d'Afrique exprime de nouveau ses vives préoccupations quant au fait que les engagements et obligations relatifs à l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen Orient, notamment ceux énoncés dans le plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010, ne se sont toujours pas concrétisés. Le Groupe demeure profondément déçu, en particulier, par l'incapacité d'organiser la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui aurait dû avoir lieu en 2012. Le Groupe rappelle que la résolution de 1995 reste un élément essentiel et à part entière de ces mesures, et constitue le socle sur la base duquel le TNP a été prorogé pour une durée indéfinie. Il souligne que cette résolution demeure valide tant que ses objectifs n'auront pas été atteints.

Le Groupe redit sa déception devant l'incapacité de la neuvième Conférence d'examen du TNP de parvenir à un consensus sur un document final, malgré les efforts concertés des États non dotés d'armes nucléaires, en particulier les États africains. Alors que les préparatifs de la dixième Conférence d'examen du TNP ont commencé avec la première session du Comité préparatoire tenue en mai, le Groupe demande à tous les États d'œuvrer à la concrétisation des buts et objectifs énoncés dans le Traité.

Le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il importe de continuer de respecter le droit inaliénable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et insiste sur le rôle central que joue à cet égard l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par le biais de l'assistance technique, de la coopération et de l'optimisation de l'utilisation des sciences et des technologies aux fins du développement socioéconomique, mais aussi en veillant à ce que les États restent engagés à mettre en œuvre les accords de garanties de l'AIEA.

Le Groupe insiste sur l'importance du partage des connaissances dans le domaine nucléaire, ainsi que du transfert de technologie nucléaire aux pays en développement, notamment les pays africains, et appelle l'attention sur la contribution que l'énergie nucléaire pourrait apporter à la promotion du développement durable et à la prospérité de par le monde. Le Groupe souligne que le Programme de coopération technique de l'AIEA, principal moyen de transfert de technologie nucléaire à des fins pacifiques, doit continuer d'être développé et mis en œuvre conformément au Statut de l'Agence.

Le Groupe tient à insister sur les considérations d'ordre humanitaire qui doivent être prises en compte dans le cadre de toutes les délibérations sur les armes nucléaires, et se déclare en particulier gravement préoccupé par les conséquences humanitaires catastrophiques que pourrait avoir l'utilisation ou la détonation d'armes nucléaires, que ce soit par accident ou de façon délibérée. Le Groupe demande à tous les États, en particulier ceux dotés d'armes nucléaires, de tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques que l'utilisation de ces armes aura sur la santé de l'homme, sur l'environnement et sur les ressources économiques vitales, entre autres, et les appelle à prendre les mesures nécessaires pour démanteler et abandonner ces armes.

Le Groupe des États d'Afrique estime qu'il est important de parvenir à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier compte tenu la responsabilité particulière qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires. Le Groupe est d'avis que le TICE laisse espérer qu'il sera possible de mettre fin à la poursuite de la mise au point et de la prolifération d'armes nucléaires, concourant ainsi à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Le Groupe prend note de l'appui écrasant de la communauté internationale en faveur de l'entrée en vigueur du TICE et demande aux États dotés de l'arme nucléaire et aux États visés à l'annexe 2 du Traité qui n'ont pas encore adhéré au TNP et qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE de le faire sans plus tarder.

M. Quinn (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, à savoir l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Chili, les Émirats arabes unis, le Japon, le Mexique, le Nigéria, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne et la Turquie.

Nous, membres de l'Initiative, réaffirmons l'importance fondamentale d'une action concertée pour atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes profondément attachés à notre mandat fondamental, tel qu'énoncé dans la première déclaration ministérielle de l'Initiative en septembre 2010 et réaffirmé dans la récente déclaration ministérielle du 21 septembre, à savoir le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sur la base du plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010. La situation géopolitique actuelle montre combien il importe de renforcer et de faire respecter le TNP, et nous insistons sur la nécessité de nouvelles mesures audacieuses dans ce domaine, notamment durant le cycle d'examen du TNP de 2020.

Le développement rapide des programmes nucléaires et de missile balistique illégaux de la Corée du Nord constitue un défi pour le dispositif de désarmement et de non-prolifération en vigueur et représente une menace imminente, grave et sans précédent à la paix et à la sécurité de la région, mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale. Ces activités constituent des violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et remettent directement en question le régime international de non-prolifération et de désarmement axé sur le TNP.

L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement condamne avec la plus grande fermeté les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques répétés effectués par la Corée du Nord. Elle exhorte la Corée du Nord à cesser immédiatement ses activités nucléaires et balistiques illégales, à s'abstenir de tout nouvel acte de déstabilisation et de provocation et à renoncer à tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible. Elle appelle la communauté internationale à s'acquitter de ses obligations s'agissant de mettre en œuvre rigoureusement et intégralement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue d'exercer le plus de pression possible sur la Corée du Nord.

L'Initiative est résolue à contribuer au succès du cycle d'examen en cours, sachant qu'il est nécessaire de traiter de manière globale les trois piliers du TNP que sont les utilisations pacifiques, la non-prolifération et le désarmement nucléaire. Le fait que les Pays-Bas et la Pologne assument la présidence du Comité préparatoire en 2017 et 2018, respectivement, constitue une preuve de plus de la détermination de l'Initiative. À cet égard, nous exhortons tous les États parties à se conformer pleinement à leurs obligations et engagements au titre du TNP, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre rapide et intégrale de toutes les mesures prévues dans le plan d'action de 2010. L'Initiative continuera de faire fond sur le plan d'action du TNP de 2020, en formulant de nouvelles idées et initiatives qui peuvent contribuer à jeter des ponts entre les États parties au TNP. Nous réaffirmons notre engagement à poursuivre notre dialogue constructif avec les cinq États dotés d'armes nucléaires parties au TNP afin d'avancer sur la voie du renforcement du TNP.

Nous continuons d'œuvrer dans l'unité en accordant la priorité aux objectifs du TNP, qui vise à prévenir la prolifération des armes nucléaires et de la technologie des armes, à promouvoir la coopération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à faire progresser la cause du désarmement nucléaire et du désarmement général et complet. Dans cet esprit, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement a souscrit fermement aux réflexions du Président du Comité préparatoire pour 2017, qui représentent un terrain d'entente sur lequel se baseront les discussions des États parties au TNP jusqu'à la fin de ce cycle d'examen.

L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement est déterminée à tout mettre en œuvre pour que des progrès supplémentaires et des résultats concrets soient réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. Des progrès concrets permettant de réduire davantage les arsenaux nucléaires dans le monde entier et d'éliminer totalement les armes nucléaires exigent un leadership politique soutenu au plus haut niveau et un engagement indéfectible en faveur du TNP.

L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement demeure attachée à la mise en œuvre efficace du Plan d'action global commun conclu avec l'Iran, qui démontre concrètement que la diplomatie peut faire progresser les objectifs du TNP lorsqu'elle se fonde sur un large consensus international. La poursuite de la mise en œuvre stricte du Plan d'action global commun par toutes les parties, sur la base du plein respect du TNP, contribuera à renforcer la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous nous félicitons des activités que continue de mener l'Agence internationale de l'énergie atomique pour surveiller et vérifier la mise en œuvre par l'Iran des engagements qu'il a pris au titre du Plan d'action global commun.

Accroître la transparence dont font montre tous les États parties en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements contractés au titre du TNP fait toujours partie des priorités de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. L'Initiative continue d'insister sur la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de plus de transparence quant aux engagements qu'ils ont pris en matière de désarmement, notamment en ce qui concerne les informations sur la quantité, le type et l'état de leurs arsenaux nucléaires et de leurs vecteurs, la quantité de matières fissiles produites à des fins militaires et le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement appuient le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, créé en application de la résolution 71/67. Nous nous félicitons de la participation des États dotés d'armes nucléaires à ces processus et continuons d'insister sur la nécessité d'inclure des mesures de vérification du désarmement dans le TNP.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un autre élément essentiel

pour parvenir au désarmement nucléaire. L'Initiative regrette que le Traité ne soit toujours pas entré en vigueur, 21 ans après son ouverture à la signature. Par conséquent, nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le TICE dans les meilleurs délais. En ce qui nous concerne, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement œuvre activement en faveur de l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous saluons le travail accompli à cette fin par le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement appuie pleinement ce processus et demande instamment à la Conférence du désarmement de lancer des négociations sur ce traité le plus rapidement possible.

Pour terminer, la récente réunion ministérielle de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement a réaffirmé que celle-ci, en tant que groupe interrégional d'États non dotés d'armes nucléaires, continuera de jouer un rôle constructif et dynamique en vue de faciliter les discussions sur ces questions et d'autres questions sensibles et de rapprocher les positions des uns et des autres, afin de contribuer à revitaliser le processus d'examen du cycle d'examen du TNP. Étant donné que la Conférence d'examen de 2020 marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement reste déterminée à promouvoir des résultats productifs pour marquer cette occasion importante afin de faire progresser les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des 14 pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur le groupe de questions relatives aux armes nucléaires.

Je m'associe aux déclarations qui ont été prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les pays de la CARICOM participent à ce débat en tant que membres de la communauté internationale qui constatent avec préoccupation que certains États continuent de s'appuyer sur les armes nucléaires dans le cadre de leur politique de sécurité nationale. En tant que petits États insulaires en développement ayant des

frontières poreuses et des ressources limitées pour les sécuriser et les protéger, nous avons toujours à l'esprit les risques de plus en plus importants liés à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. Les pays membres de la CARICOM estiment que ces armes sont un obstacle au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La communauté internationale doit prendre les devants pour s'acquitter de façon convaincante de ses obligations en matière de désarmement nucléaire, surtout compte tenu de l'exacerbation des tensions dans la péninsule coréenne. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue en vue de maintenir la paix et la stabilité. Il faut tout mettre en œuvre pour réduire le risque de guerre nucléaire en ayant recours à des mesures diplomatiques.

Il est inconcevable qu'à cette époque caractérisée par des besoins injustifiables et la multiplication des crises, on continue d'accorder la priorité à l'entretien d'arsenaux nucléaires. Comme l'a indiqué le Secrétaire général,

« S'il est vrai que des efforts ont été faits pour réduire les arsenaux existants, le nombre total d'armes nucléaires, déployées et non déployées, s'établit encore, selon les estimations, à plusieurs milliers. » (A/71/126, par. 7).

Tout aussi alarmant est le fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent d'entreprendre des programmes visant à moderniser leurs armes, leurs vecteurs et les infrastructures connexes. Dans ce contexte, la communauté internationale doit œuvrer d'urgence à l'élimination totale des armes nucléaires en faisant appel au sens de la responsabilité collective. Par conséquent, la CARICOM s'associe à l'appel lancé en faveur de la convocation d'une réunion de haut niveau consacrée au désarmement nucléaire afin de prendre des mesures urgentes et efficaces en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous continuons de jouer le rôle qui nous revient en participant à différents efforts pour faciliter la mise en œuvre des accords relatifs au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. À cette fin, la CARICOM a participé activement aux négociations qui ont abouti à l'adoption historique, en juillet, du premier traité juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. Nous notons avec satisfaction que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires prévoit une série d'obligations dont doivent s'acquitter les États parties en vue de ne jamais mettre au point, mettre à l'essai,

produire, acquérir, posséder, stocker, employer ou menacer d'employer des armes nucléaires. Un membre de notre communauté, le Guyana, a déjà signé et ratifié ce traité, et d'autres États de la région devraient bientôt faire de même.

La lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive demeure un élément essentiel de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. À cette fin, la CARICOM appuie les travaux de l'ONU pour endiguer la menace mondiale que représente l'acquisition d'armes de destruction massive par des terroristes. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur les armes de destruction massive. En outre, nous appuyons fermement la résolution 2325 (2016) du Conseil, adoptée à l'unanimité en décembre 2016, qui appelle tous les États à renforcer les régimes nationaux de lutte contre la prolifération afin de faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Nous mettons tout en œuvre pour que notre région ne devienne pas un terreau fertile pour des activités terroristes.

La CARICOM reconnaît et salue publiquement le travail accompli par la société civile en faveur de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Les membres de la société civile se sont avérés des partenaires inestimables, qui ont démontré leur appui et leur engagement sans faille. À cet égard, nous félicitons la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui a reçu le prix Nobel de la paix pour ses travaux visant à attirer l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et pour les efforts sans précédent qu'elle a déployés en vue de l'adoption d'un traité interdisant ces armes.

À l'instar d'autres délégations, nous constatons avec dépit que le mécanisme de désarmement ne fonctionne pas aussi efficacement qu'il le devrait. Nous sommes particulièrement déçus par le fait que la Conférence du désarmement ne soit pas toujours parvenue à un accord sur son programme de travail. La CARICOM est néanmoins encouragée par les efforts qui se poursuivent en vue de la reprise par la Conférence de ses travaux grâce à la création du Groupe de travail sur la voie à suivre. Nous espérons vivement que ce groupe de travail s'acquittera de son mandat et pourra trouver un terrain d'entente afin d'adopter un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. Dans le même ordre d'idées, nous espérons que nous pourrons

parvenir à un consensus au sein de la Commission du désarmement sur des recommandations visant à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

La CARICOM continue d'espérer que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) entrera en vigueur, et nous nous félicitons des efforts en cours pour mener des discussions sur le Traité, procéder à son examen et donner un nouvel élan aux délibérations y relatives. En outre, pour nous, le TICE reste un élément central du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La CARICOM se félicite de la tenue à Vienne, en mai, de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Malgré les désaccords sur le rythme de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement, nous saluons le fait que les États parties ont souligné que le plan d'action en 64 points adopté à la Conférence d'examen de 2010 resterait valide.

La CARICOM continue d'apprécier à sa juste valeur l'action menée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour promouvoir l'utilisation sûre, sans danger et pacifique des technologies nucléaires. Son travail de vérification indépendant lui permet de jouer un rôle indispensable dans la prévention de la diffusion des armes nucléaires. Nous continuerons de l'appuyer à cet égard, et attendons avec intérêt de renforcer notre coopération avec l'AIEA. Cela est conforme aux débats récents qui ont abouti à la mise à jour du plan de travail sur la coopération CARICOM-ONU, pour y inclure l'AIEA en tant qu'organisation participante.

Les États membres de la CARICOM sont fiers d'être parties au Traité de Tlatelolco, qui, il y a 50 ans, a lancé le concept de zones exemptes d'armes nucléaires et a depuis été reproduit dans plusieurs régions du monde. Étant donné qu'il s'agit de la première zone de ce type dans une région densément peuplée, le Traité joue un rôle central dans le maintien du désarmement, de la paix et de la sécurité à l'échelle régionale et mondiale.

M. Quinn (Australie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de 29 pays : l'Albanie, l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Monténégro, la Norvège,

les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Turquie et mon propre pays, l'Australie.

Nous sommes attachés à notre objectif commun de parvenir à un monde sans armes nucléaires, que nous tentons d'atteindre de façon pragmatique et efficace au moyen d'une approche progressive. Un élément clef de l'approche progressive est qu'un désarmement efficace et durable doit tenir compte du climat de sécurité internationale. La situation actuelle en ce qui concerne la Corée du Nord souligne cette réalité de terrain. Les programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux de la Corée du Nord font peser une menace grave et croissante sur la sécurité régionale et mondiale et ébranlent sérieusement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce n'est qu'en nous en attaquant à la fois aux aspects sécuritaires et humanitaires de l'armement nucléaire que nous pourrions prendre graduellement les mesures nécessaires au renforcement de la sécurité pour tous et garantir les meilleures chances de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour faire progresser le désarmement nucléaire et renforcer la non-prolifération nucléaire, et, par là même, la sécurité internationale, nous sommes pleinement engagés à appuyer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Traité est la pierre angulaire de la paix et de la sécurité mondiales et des efforts de désarmement et de non-prolifération à long terme de la communauté internationale, avec ses garanties et mesures de vérification. Un désarmement efficace doit être inclusif et associer les États dotés d'armes nucléaires, qui ont des responsabilités spéciales dans ce domaine, par des moyens concrets qui permettront de renforcer la confiance nécessaire à de nouvelles réductions. Le seul moyen de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires est le désarmement nucléaire véritable, vérifiable et irréversible. Cela ne sera possible que grâce à la participation constructive de toutes les parties concernées.

Loin de maintenir le statu quo, notre objectif consiste à prendre des mesures concrètes et efficaces pour faire avancer le désarmement. Nombre de ces mesures sont exposées dans le plan d'action du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, un plan détaillé de mise en œuvre englobant l'ensemble des trois piliers du Traité. Le Traité donne aux États un cadre de référence à partir duquel collaborer sur

des aspects essentiels en vue d'atteindre des objectifs communs. Son article VI contient des engagements de caractère conventionnel obtenus à grand peine en faveur de l'élimination de toutes les armes nucléaires. Les réflexions du Président du Comité préparatoire de 2017, sur la base des opinions que les États parties semblent partager sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pourraient servir de point de référence pour la poursuite des débats durant le cycle d'examen de 2020.

M^{me} Raadik (Estonie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Des mesures de confiance concrètes et efficaces sont indispensables pour progresser sur la voie du désarmement nucléaire multilatéral. Il faut instaurer un climat de confiance. À cette fin, les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager de manière crédible et montrer qu'ils prennent de réelles mesures de désarmement, et les autres doivent s'engager en faveur de la non-prolifération. Tous doivent continuer de soutenir le système de garanties établi par l'Agence internationale de l'énergie atomique, gage des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Nous faisons des progrès. Un certain nombre de mesures parallèles et simultanées ont bénéficié l'année passée d'un nouvel élan et sont indispensables pour réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous jugeons encourageants les progrès concrets réalisés dans le cadre du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et nous attendons avec intérêt le lancement des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire, deux initiatives prises par l'Assemblée générale à sa soixante-et-onzième session.

Nous devons donner la priorité à la réalisation de progrès concrets sur ces questions et sur bien d'autres dans le cadre du plan d'action de 2010, notamment en renforçant les mesures de transparence et en garantissant l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans l'intervalle, nous devons compléter et parachever son système de surveillance.

Pour terminer, le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 2020, nous donnera l'occasion de nous tourner vers l'avenir et de nous concentrer sur les intérêts communs s'agissant d'appuyer et de renforcer le Traité. Nous

devons tous jouer notre rôle pour réduire au minimum les divisions, faire une place aux compromis et trouver un terrain d'entente pour promouvoir notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine a l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), en sa qualité de Président *pro tempore*.

L'Union se félicite de l'adoption et de l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui interdit la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et la menace ou l'emploi d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Elle considère que la conclusion de ce traité est un pas important qui pourrait compléter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et qui s'ajoute, deux décennies plus tard, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, sur la voie de l'élimination de ces armes de destruction massive. De même, l'Union fait part de son espoir que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ouvert à la signature le 20 septembre 2017, puisse rapidement entrer en vigueur.

L'UNASUR se déclare profondément préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et réaffirme son appui à l'Engagement humanitaire, par lequel 127 États se sont engagés à prendre des mesures efficaces pour combler les lacunes juridiques en ce qui concerne l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. L'UNASUR réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers : désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

De l'avis de l'UNASUR, cependant, le pilier du désarmement continue de souffrir d'un grave déficit de mise en œuvre. À cet égard, l'UNASUR regrette qu'un document final n'ait pas été adopté à l'occasion de la Conférence d'examen de 2015 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires faute de consensus sur la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Les États de l'UNASUR expriment également leur profond regret devant l'incapacité à mettre en œuvre l'accord conclu lors de la Conférence d'examen du Traité de 2010 sur la tenue de la conférence internationale portant sur la

création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. L'UNASUR est convaincue qu'une telle zone apporterait une contribution importante au processus de paix au Moyen-Orient et dans le monde, et continue donc de réitérer son appel à la tenue de cette conférence dès que possible, avec la participation active de tous les États de la région, tel qu'approuvé par les États parties au Traité en 1995, 2000 et 2010. L'UNASUR accueille avec satisfaction les délibérations qui ont eu lieu durant la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2020, qui s'est déroulée à Vienne du 2 au 12 mai.

Nous réaffirmons la nécessité que tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier les États visés à l'annexe 2, le fassent dans les plus brefs délais pour démontrer leur volonté politique et leur attachement à la paix et à la sécurité internationales. En conséquence, nous accueillons avec satisfaction la ratification du TICE par le Myanmar et le Swaziland.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur du Traité, les États membres de l'UNASUR réaffirment la nécessité de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires, ainsi que de s'abstenir de mettre au point et d'utiliser de nouvelles technologies relatives aux armes nucléaires et de toute action susceptible de compromettre le but et l'objectif du TICE. L'UNASUR rejette fermement tout type d'essais nucléaires dans le monde entier, et elle condamne une fois de plus le nouvel essai nucléaire mené par la République populaire démocratique de Corée le 3 septembre, qui pose une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'Union exhorte par ailleurs les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le TNP et le TICE aussitôt que possible.

L'UNASUR est très fière de la proclamation officielle de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix le 29 janvier 2014, à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est déroulé à Cuba. C'est une décision historique qui a permis d'éliminer le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans notre région et qui a été réaffirmée à l'occasion des sommets ultérieurs organisés à Belén, au Costa Rica; à Quito, en Équateur; et à Punta Cana, en République dominicaine.

En tant que membres de la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires, les États membres de l'UNASUR exhortent tous les

États détenteurs d'armes nucléaires à retirer toutes les déclarations interprétatives des protocoles au Traité de Tlatelolco, ce qui contribuerait à éliminer le risque que des armes nucléaires soient utilisées contre des pays de la région. Les États non dotés d'armes nucléaires, notamment tous les membres de l'UNASUR, ont un intérêt légitime à ce que les États dotés d'armes nucléaires offrent des garanties sans équivoque et juridiquement contraignantes qu'ils n'auront pas recours à la menace ou à l'emploi de ces armes. C'est pourquoi nous lançons un appel à négocier et adopter, dans les plus brefs délais, un instrument universel et juridiquement contraignant concernant les garanties négatives de sécurité. L'UNASUR demande également aux États dotés d'armes nucléaires à éliminer le rôle des armes nucléaires de leurs doctrines, politiques de sécurité et stratégies militaires afin de parvenir à l'élimination complète de ces armes meurtrières quel que soit leur type ou leur emplacement.

Nos pays continueront d'appuyer les efforts visant à relancer les travaux de la Conférence du désarmement, qui est l'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement, et à ouvrir d'urgence des négociations en vue de créer de nouveaux instruments juridiques internationaux de nature à régler les questions fondamentales en matière de désarmement et de non-prolifération.

Le Traité de Tlatelolco et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), organes régionaux spécialisés qui expriment des positions communes et formulent des mesures conjointes en matière de désarmement nucléaire, constituent une référence politique, juridique et institutionnelle pour la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde. L'expérience de l'OPANAL constitue également un enseignement important pour la communauté internationale en vue d'inspirer la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires. Nous soulignons que le 14 février, nous avons célébré le cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco et la création de l'OPANAL.

M. Al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord, Madame la Présidente, à affirmer que le Groupe des États arabes a confiance en la présidence et en sa capacité de mener les travaux de la Commission à bon port.

Le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par le représentant

de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes se félicite que le 26 septembre ait été proclamé Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Cela représente une avancée tangible vers l'élimination totale des armes nucléaires. Le Groupe salue également le succès des négociations sur le premier traité global et non discriminatoire visant à interdire l'utilisation, la possession, la production et le stockage d'armes nucléaires, ainsi que la décision de convoquer une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire en 2018, au plus tard, afin d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine vital.

Les États arabes continueront de contribuer à cette entreprise internationale visant à éliminer les armes nucléaires. Nous participons activement à tous les forums multilatéraux sur l'élimination des armes nucléaires. Tous les États arabes qui sont Membres de l'ONU ont accédé au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et soumis toutes leurs installations nucléaires au régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Groupe des États arabes est préoccupé par l'échec persistant à faire avancer le processus d'élimination des armes nucléaires et à mettre en œuvre la deuxième décision de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, les 13 mesures adoptées à la Conférence d'examen du TNP en 2000 et le plan d'action sur le désarmement nucléaire, adopté à la Conférence d'examen de 2010. À cet égard, les États dotés d'armes nucléaires évitent clairement de fixer des échéances pour la mise en œuvre de ces engagements internationaux visant à l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Groupe exprime le rejet par tous les États arabes du maintien par les États dotés d'armes nucléaires de doctrines militaires qui autorisent l'utilisation d'armes nucléaires, et même leur utilisation contre des États non dotés d'armes nucléaires. À cet égard, le Groupe réaffirme que l'élimination totale et définitive des armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP, est la seule garantie contre l'utilisation de ces armes. L'échec de la dernière Conférence d'examen et le retard pris par les États dotés d'armes nucléaires dans la réalisation de leurs engagements exige que nous redoublions nos efforts collectifs pour accélérer le processus d'élimination totale des armes nucléaires.

Dans ce contexte, et compte tenu de la non-application de la résolution de consensus adoptée en 2010, le Groupe des États arabes, durant la Conférence d'examen du TNP de 2015, a tenté de mettre fin au blocage en présentant une nouvelle proposition formulée dans le document de travail arabe et adoptée par une majorité écrasante d'États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont également parties au Traité. Cependant, cette proposition constructive n'a pas abouti au résultat souhaité. La décision des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et du Canada a déçu nos espoirs puisqu'elle a brisé le consensus international et empêché la Conférence de s'entendre sur un document final abordant la question du Moyen-Orient.

Nous réaffirmons que l'élimination des armes nucléaires au Moyen-Orient est une responsabilité collective de toute la communauté internationale. Le Groupe des États arabes est attaché au règlement de cette question. Les autres parties doivent également s'engager; ne pas le faire pourrait compromettre le TNP, le système de désarmement et la non-prolifération en général. Le Groupe des États arabes appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier, y compris au Moyen-Orient. À cet égard, les États arabes réaffirment la nécessité de prendre des mesures efficaces et immédiates à cette fin, comme le demande le projet de résolution arabe présenté chaque année à l'Assemblée générale, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ».

À cet égard, le Groupe des États arabes se déclare également préoccupé par la menace que le refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP continue de faire peser sur la sécurité et l'environnement. Israël est le seul État du Moyen-Orient à ne pas avoir signé le Traité et à refuser de soumettre toutes ses installations nucléaires au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ce qui représente un grave danger pour la sécurité et l'environnement. Le Groupe souligne que le retard persistant dans la mise en œuvre de l'engagement international de créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément à la résolution de 1995, a sérieusement freiné les efforts de désarmement nucléaire ainsi que les progrès en matière de non-prolifération nucléaire.

Pour terminer, le Groupe des États arabes appelle à l'universalisation du TNP, qui est le pilier fondamental du régime international multilatéral pour

le désarmement et la sécurité internationale. Le Groupe réaffirme la nécessité de respecter l'équilibre mais aussi de remédier aux déséquilibres entre les trois piliers du TNP, certaines parties ayant tendance à mettre l'accent sur la non-prolifération au détriment du désarmement. En outre, il faut renforcer la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique afin de permettre aux États parties au TNP d'exercer leur droit inaliénable d'utiliser l'énergie atomique à toutes fins pacifiques.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse, je rappelle aux délégations que les déclarations faites dans ce cadre sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

M. In Il Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse pour répondre au représentant de l'Australie, qui a parlé au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, ainsi qu'à d'autres orateurs qui ont fait des allégations à caractère provocateur et des remarques déplacées au sujet de la force de dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée.

Je crois que ces représentants devraient commencer par bien s'informer de l'origine des menaces et tensions réelles qui affligent la péninsule coréenne. Je tiens à préciser que la force de dissuasion nucléaire développée et positionnée par la République populaire démocratique de Corée participe de notre droit légitime de préserver nos intérêts suprêmes – la souveraineté et le droit d'exister – et de décourager les menaces et les attaques nucléaires de forces hostiles. Par conséquent, personne n'est en droit de juger si notre puissante politique d'autodéfense fondée sur la dissuasion nucléaire est bonne ou mauvaise.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Secrétaire de la Commission.

Mme Elliott (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux délégations que la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision est demain, 12 octobre, à midi. Je ne saurais trop insister sur l'importance pour les délégations de télécharger leurs projets dès que possible afin que les autres membres puissent s'en porter coauteurs.

La séance est levée à 17 h 55.